

**Commune de LAVERNAY**  
**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du lundi 17 Janvier 2022**

*Le Conseil Municipal s'est réuni le dix-sept janvier deux mil vingt-deux sur la convocation du Maire en date du onze janvier deux mil vingt-deux.*

*Étaient présents : Mr BAUR Christophe, Mme BERGEROT Véronique, Mr DAMBRE Patrick, Mr PELOT Alain, Mr PUIG Laurent, Mme ROUGEOT Emilie, Mr SEVY Bruno, Mr STIRNEMANN Claude.*

*Absents excusés : Mme BORDAS Stéphanie, Mme CHEVALIER Martine, Mr FAIVRE Frédéric, Mme VIPREY Delphine.*

*Absent : Mr CLERGET Damien, Mr PATAT Marcel, Mme TOURNIER-ENARD Andrée.*

*Mr STIRNEMANN Claude est élu secrétaire de séance.*

*Mr PELOT Alain lit le PV de la réunion du vingt et un décembre deux mil vingt et un ; celui-ci est adopté à l'unanimité.*

**Ordre du jour :**

- 1- Présentation du projet sur la réorganisation du bâtiment communal et la réflexion sur l'aménagement paysager et urbain proposé par le CAUE
- 2- Compte rendu de la réunion avec Ingénierie 70 sur le projet de plan d'aménagement
- 3- Demande de subvention « Etoile Sportive Marnaysienne »
- 4- Questions diverses

**1 – Présentation du projet sur la réorganisation du bâtiment communal et la réflexion sur l'aménagement paysager et urbain proposé par le CAUE**

M. le maire présente le projet sur la réorganisation du bâtiment communal et la réflexion sur l'aménagement paysager et urbain proposé par le CAUE.

Un état des lieux a été réalisé sur les 3 points suivants :

- Le bâtiment communal
- La place du chalet
- La place du Breuil

**Bâtiment communal :**

L'absence d'un réel espace d'archives aux normes pour la mairie, un manque de place pour la bibliothèque et la fermeture de la cantine scolaire pour la rentrée 2023, l'hypothèse retenue serait de déplacer la bibliothèque vers la mairie actuelle ainsi tout le rez-de-chaussée serait dédié à l'espace mairie (accueil, archives, salle du conseil, bureau de maire).

Dans un premier temps, il est opportun de réaliser un audit énergétique.

**Place du chalet :**

Cette place devra être intégrée dans une ambiance paysagère, ce qui permettra de mettre en valeur l'ancienne fontaine. Il sera prévu l'implantation de places de stationnement et la réalisation d'un accès PMR aux 2 niveaux du bâtiment communal.

**Place du Breuil :**

Afin de sécuriser les abords de l'école et plus particulièrement où les bus se stationnent, l'hypothèse est de modifier le sens de circulation et de créer un plateau surélevé.

**2 – Compte rendu de la réunion avec Ingénierie 70 sur le projet de plan d'aménagement**

M. le Maire présente le compte rendu de la réunion avec Ingénierie 70 et le porteur de projet du plan d'aménagement de la zone N°1 constructible du PLU.

Après étude du projet, il sera demandé au porteur de projet que la voie de circulation qui traverse la zone soit en sens unique et que les voies vertes soient placées entre la route et le trottoir.

Un plan d'aménagement définitif sera déposé prochainement par le porteur du projet.

### **3 – Demande de subvention « Etoile Sportive Marnaysienne » N°2022-01-01**

Suite à la demande de subvention de l'association « Etoile Sportive Marnaysienne » et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas attribuer une subvention à cette association.

### **4 – Questions diverses**

- Mise en sécurité de l'aire de jeux « La Chenaurie » N°2022-01-02

La clôture de l'aire de jeux a été réalisée. Afin d'agrandir cet espace, et après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'étendre cette clôture afin d'intégrer la parcelle D108.

Dans le cadre de ces travaux d'aménagement de la parcelle D108, M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une entreprise a répondu à l'appel d'offre.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

- o Retenir la société « Hervier paysages » pour un montant HT de 3.214,00 €, soit 3.856,80 TTC pour la mise en sécurité de l'aire de jeux,
  - o Et autorise M. le Maire à signer tous les documents s'y rapportant. Cette somme sera inscrite au BP commune 2022.
- Lors du Conseil municipal du 20 août 2021, le Conseil souhaitait privilégier un recrutement local pour le remplacement de l'employée communale et une annonce avait été diffusée pour une prise de poste au 01/03/2022. Dans l'attente cette prestation a été assurée par un prestataire extérieur. Après réflexion, le Conseil municipal souhaite poursuivre avec le prestataire extérieur et de ne pas faire de recrutement pour ce poste.
  - L'agrandissement et la rénovation de la salle polyvalente seront étudiées lors des prochains conseils.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h35  
La prochaine réunion aura lieu le Lundi 21 Février 2022 à 20h30**

Liste des délibérations prises en séance du Conseil Municipal du 17 janvier 2022 :

2022-01-01 Demande de subvention « Etoile Sportive Marnaysienne »  
2022-01-02 Mise en sécurité de l'aire de jeux « La chenaurie »

Lavernay, le 22 janvier 2022

Le Maire  
Alain PELOT